

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « Judo club de Sceaux »

Rapporteur : Philippe Tastes

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de leur objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Bien que cette association bénéficie d'une subvention municipale dont le montant est inférieur à 23 000 €, il est proposé de signer une convention d'objectifs avec celle-ci.

En application de cette convention, l'association s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- favoriser l'objectif du sport pour tous et notamment à travers la mise en œuvre des actions suivantes : l'opération sport en famille, les stages multisports scéens et toute contribution à l'animation locale (fête du sport...);
- offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport ;
- maintenir les effectifs du club et entretenir auprès des jeunes une dynamique de compétition ;
- préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose ;
- respecter le principe de laïcité ;
- contribuer à l'amélioration du niveau de formation des éducateurs et des dirigeants.

Outre, la mise à disposition d'installations à titre gratuit faisant l'objet de convention d'occupation annuelle, la Ville s'engage à verser une subvention conditionnée par le vote du budget par le conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association sportive « Judo club de Sceaux » pour la période 2021, 2022 et 2023.